



Administration communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Publication à partir
du 23/12/2022

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro 1/22/0416 du 16 décembre 2022, le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: Administration des Bâtiments Publics
1, Neihaff
L-9660 Insenborn

Objet: Exploitation d'ateliers et garage de réparation et d'entretien de véhicules, installations et aire de lavage de véhicules, stockage de substances et mélanges classés

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être présenté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à partir de la publication de la présente.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire communal, le Bourgmestre,